

elle interrompt sa carrière de kiné

Alors qu'elle exerce le métier de masseur-kinésithérapeute depuis 2005, Fanny Aladenise âgée de 37 ans, en s'opposant à la vaccination obligatoire contre le Covid-19, a choisi d'accélérer une réorientation de sa carrière à laquelle elle songeait depuis quelques années.

■ Un recul croissant par rapport à la kinésithérapie

Après une expérience de dix ans comme kinésithérapeute salariée en centre de rééducation et en Maison d'accueil spécialisée, Fanny s'est installée en libéral en 2016, hébergée au sein du local médical de Duerne.

Au cours de cette expérience, elle prend un recul croissant par rapport au sens de l'acte thérapeutique du kiné. Elle en ressent de plus en plus fortement au fil du temps, les limites et perçoit toute la valeur ajoutée que peuvent apporter certaines thérapies parallèles, interdites par l'Ordre dont elle relève. Elle s'explique : « La kinésithérapie se limite à soigner mécaniquement les problèmes d'un endroit du corps sur prescription médicale. Ça fonctionne souvent et c'est indispensable pour tout ce qui relève de la traumatologie, neurologie etc. Mais, j'ai constaté lors de mon activité conventionnelle qu'à côté de l'aspect mécanique, structurel, il y a parfois une part d'émotionnel qui est impliquée, sur laquelle le kiné n'est pas légitime pour intervenir. Il ne peut pas non plus aller sur les champs énergéti-

ques, en repérant et en levant les nœuds qui inhibent l'alimentation en énergie du corps. Pour cela, au-delà de l'approche énergétique, j'ai été formée puis diplômée en Thérapie Cranio-Sacrée (TCS) Upledger (*), à laquelle je me suis formée en Belgique. De plus, j'ai participé à la création de l'Association Française de Thérapie cranio sacrée (AFTCS) et fait partie du bureau de l'association. »

« Recevoir cette injection aurait tout simplement été contraire à ce que je suis »

Lorsque les mesures sanitaires liées au Covid-19 se sont orientées vers une campagne de vaccination obligatoire pour les soignants en 2021, Fanny a décidé très rapidement de ne pas recevoir l'injection vaccinale : « Je fais toute confiance en mon immunité naturelle que je stimule chaque jour par une alimentation adaptée à mes besoins, un respect de mon corps en activité et en repos ; une reconnaissance de mes émotions afin qu'elles ne se cristallisent pas dans ma structure ; sans parler des temps de méditation... C'est d'ailleurs une partie de ce que je souhaite transmettre à ceux qui le désirent. Recevoir cette injection aurait tout simplement été contraire à ce que je suis. J'ai un immense respect pour tous ceux qui ressentent le besoin de recevoir cette injection et je peux les accompagner à ce niveau sur le plan énergétique. »



Fanny Aladenise : « Je fais toute confiance en mon immunité naturelle que je stimule chaque jour... » Photo Progrès/Georges EPOQUE

■ Elle demande sa radiation

Aussi, après mûre réflexion, elle décide dès début août de demander, sa radiation de l'Ordre des kinésithérapeutes.

Elle a continué jusqu'au 15 septembre afin de laisser le temps aux patients de trouver une solution pour la suite de leur rééducation. « L'idéal aurait été une transition fluide et progressive, mais les dispositions de la vaccination ont accéléré le changement, c'est maintenant et il faut gérer cette rupture. »

Elle peut donc mettre en œuvre son projet de s'installer

en libéral, hors du champ conventionné, en inscrivant désormais sa compétence dans tout le champ qu'elle a investi durant ces dernières années.

Concrètement, elle reste dans le local médical de Duerne, mais comme il est convenu avec la municipalité, elle laissera sa place lorsqu'un kiné souhaitera s'installer. Elle exercerait alors à son domicile ou ailleurs.

Une nouvelle manière d'accompagner ses patients

Auparavant, elle intervenait sur prescription médicale sur

« Cette approche valorise l'émotionnel »

Selon la Thérapie cranio-sacrée (TCS), c'est à travers l'écoute du rythme crânio sacré que le praticien localise les zones de restriction de mobilité.

Le contact avec ces endroits de mémoire cellulaire permet alors d'en prendre conscience et de lever les blocages structurels et émotionnels.

L'idée est de laisser le corps exprimer l'émotion enfouie et qu'il cherche par lui-même le chemin de la guérison, avec l'accompagnement du praticien. Et Fanny de conclure : « Il y a, aussi dans cette approche valorisant l'émotionnel, toute une stimulation du patient pour qu'il trouve, ou retrouve, l'estime de soi et l'amour de lui-même. »

un champ précis et limité, Fanny travaille désormais selon des pratiques alternatives se situant en dehors de la reconnaissance de l'état.

De notre correspondant Georges EPOQUE

(*) L'Ecole Upledger, internationale, fondée par le médecin et ostéopathe américain John Upledger dans les années 1970, s'appuie sur les fondements de l'ostéopathie, fait un lien entre les maux du corps et ceux de l'esprit et utilise les capacités d'autorégulation du corps.